

DESC DE NEONATOLOGIE

Ce diplôme a pour but d'offrir une formation spécialisée complémentaire aux pédiatres désireux d'approfondir leurs compétences en Néonatalogie dans ses aspects théoriques et pratiques, préventifs et curatifs. Sa durée est de 2 ans.

INSCRIPTION

1. Elle se fait obligatoirement sur présentation d'une autorisation d'inscription fournie par le coordonnateur inter-régional.
2. Au plan national, l'enseignement est structuré en 3 inter-régions :

Inter-région Est : Coordonnateur : Pr. J.M. HASCOET (Nancy)

Inter-région Paris – Ile de France : Coordonnateur : Pr. A. LAPILLONNE (Paris)

Inter-région Ouest : Coordonnateur : Pr. E. SALIBA (Tours)

VALIDATION

1. Formation pratique

- 1.1. Réglementation des diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine (arrêté du 4 mai 1988) :

Article 3. – La durée de préparation d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires est de quatre semestres accomplis, consécutivement ou non, dans des services agréés. Deux semestres doivent être effectués au cours de l'internat. Les deux autres semestres comportent des fonctions hospitalo-universitaires ou hospitalières dans des services agréés.

Article 9. (*modifié par l'arrêté du 20 décembre 1991*). – Par dérogation aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, les candidats peuvent être autorisés par l'enseignant coordonnateur, après avis de la commission spécifique compétente pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires, à accomplir la totalité ou trois semestres de leur formation après l'obtention du diplôme d'études spécialisées.

Des stages pratiques validés dans des services agréés au titre d'un diplôme d'études spécialisées ou d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires peuvent être pris en compte pour la validation de la formation, après accord de l'enseignant coordonnateur du diplôme d'études spécialisées complémentaires.

- 1.2. Diplôme d'études spécialisées complémentaires de Néonatalogie (arrêté du 19 octobre 2001).

Durée : quatre semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires de Néonatalogie, dont un semestre dans une unité d'obstétrique et deux semestres au moins dans une unité de Néonatalogie où sont pratiqués des soins intensifs ou dans une unité de Réanimation néonatale.

Au cours de sa formation, le candidat doit avoir effectué au moins 48 gardes dans des unités de Réanimation Néonatale.

Dispositions complémentaires : à titre transitoire, le semestre exigé dans une unité d'obstétrique pourra être remplacé par "Une compétence attestée dans l'activité de pédiatrie en maternité, et notamment l'accueil en salle de naissance. Cette compétence peut résulter d'une activité de pédiatrie en maternité et/ou d'une activité de SMUR pédiatrique".

Les 48 gardes doivent avoir été effectuées à titre senior dans une unité de réanimation néonatale ou de réanimation pédiatrique polyvalente accueillant des nouveau-nés ou de néonatalogie pratiquant des soins intensifs, dont la moitié au moins dans une unité de réanimation néonatale ou polyvalente accueillant des nouveau-nés (niveau III).

2. Formation théorique

Les candidats doivent, au moment de la délivrance du diplôme, être titulaires du diplôme d'études spécialisées de pédiatrie.

- 2.1. Présence obligatoire à l'enseignement théorique du DIU portant sur un total de 160 heures d'enseignement réparties sur les 2 années et regroupées sur une semaine semestrielle de 5 jours en hiver et au printemps. Chaque journée est consacrée à un thème de Néonatalogie. La participation active de chaque étudiant à chaque session d'enseignement est évaluée pour l'ensemble des 2 années d'enseignement.

- 2.2. Une épreuve écrite comprenant l'analyse d'un ou plusieurs cas cliniques.
- 2.3. Un mémoire concernant un travail clinique ou expérimental original ne dépassant pas 25 pages dactylographiées, avec une présentation orale de 15 minutes suivie de discussion
- 2.4. Une participation à la formation médicale continue en Néonatalogie au cours des 2 années du DIU, permettant d'obtenir 100 unités de valeur sur 2 ans (à partir d'une liste de manifestations créditées remise lors de la première semaine d'enseignement).